L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:--NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 FEVRIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance........ $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance............ $5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES: Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 25 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE ORLEANS.
Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle Orléans, St. Martinville, et les ports et plantations intermédiaires.
Le NATHAN HALL est presque neuf, très fort, tire peu d'eau et est bien convenable pour la navigation [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée
ou à THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas.
31 dec

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*
[illegible]
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches [illegible]
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Bard [illegible]
Wm H. AVERY.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
POUR LA BALIZE. Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Joachim Martin [illegible]
POUR LA POINTE A LA HACHE. [illegible]
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU SARA. Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott [illegible]
OMER LAUVE, 16 Toulouse.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALISE. Le steamer WAVE [illegible]
JACQUES LAROSE, Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya. Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine R. Magill [illegible]
JOHN HALL, No. 4 Front Levée.

POUR NEW-YORK. [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK. La navire paquebot ST. MARY [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK. La barque [illegible] SOPHRONIA [illegible]
J. W. STANTON.

POUR NEW-YORK. Le navire paquebot SARTELLE [illegible]
JAS. E. WOODRUFF.

POUR NEW-YORK. Le brick CABOT [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK. Ligne de la Louisiane et New-York. Le navire paquebot [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR PHILADELPHIE. Le très beau navire NAHANTIS [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR PHILADELPHIE. [illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON. La barque paquebot [illegible] SOPHRONIA [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Le trois mâts JUDAH TOURO [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. Le navire ALESTO [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. La barque BARRINGTON, capitaine Barker [illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON. Paquebot de la ligne de Boston et la Nouvelle Orléans — Le navire de première classe DIANA, capitaine Fred. Howes [illegible]
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

ON A BESOIN d'un navire pouvant porter 1000 barils [illegible]
VANCE & LEPPER, 24, Bienville.

POUR SAVANNAH. La goëlette KEVOLUTIONEER, capitaine Kempt [illegible]
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR TABASCO. Devant partir le 11 du courant.—La goëlette mexicaine de première classe LAURA VIRGINIA [illegible]
J. ROBERT Y GIRONA, 28, rue de la Commune.

POUR CARDENAS—(Cuba).—Le brick MARGARETTA, capitaine Everest [illegible]
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR CARDENAS—(Cuba).—Le brick LEVANT, capitaine Webster, est maintenant en chargement et partira sous peu.
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette mexicaine JULIA, capitaine Maldonado, partira dans quelques jours pour le port ci-dessus. S'adresser pour fret ou passage à
BERTRAND & SIBOR, Encoignure Bienville et Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1ère classe NARRAGANSETT, capitaine Dealebe, partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.

POUR MARSEILLE—Le beau navire AFGHAN, capitaine Dryer, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93 Commune.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales au comptant, sur des consignations de sucre, mélasse, café, etc., faites à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou Agnew & Buchanan, à St. Louis.
GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co.

J. F. BERCIER & Co. [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 9 FEVRIER 1846.

LA LEGISLATURE.

C'est aujourd'hui le jour fixé, par l'ordonnance qui accompagne la nouvelle constitution, pour l'ouverture de l'Assemblée Générale. La session qui va commencer, sera sans nul doute longue et laborieuse; car bien des questions importantes appelleront l'attention de nos Législateurs. Après l'inauguration du Gouverneur et du Lieutenant-Gouverneur, il faudra s'occuper de l'élection d'un Sénateur des Etats-Unis, puis choisir l'endroit où doit siéger le gouvernement; ces préliminaires accomplis, et le dernier ne sera ni facile ni prompt, la besogne la plus rude commencera; division de l'Etat en districts judiciaires; adoption et codification des mesures nouvelles que réclament l'établissement de la nouvelle judicature, cent autres sujets encore occuperont, sans doute pendant de longs mois, le zèle et l'activité de nos représentans. Nous leur souhaitons du courage; quant à nous, nous avons déjà fait provision de patience.

Le rapport du grand jury, publié dans les journaux de samedi, est extrêmement sévère. Nous allons en donner un sommaire.

"Nous ne saurions, dit-il, trop fortement signaler à l'attention du public ce que nous considérons être une conduite injuste, partiale et tyrannique des Recorders de la ville dans l'exercice de leurs fonctions, conduite également contraire à l'esprit de nos institutions et au principe qui veut qu'il y ait pour chaque offense une punition déterminée.

"Loin de nous le désir de soustraire à la punition les malfaiteurs; mais nous réprouvons sans hésitation la coutume d'envoyer, sans jugement, des hommes passer plusieurs mois dans une dégoûtante prison, pour quelque infraction occasionnelle aux lois de tempérance, lorsque le riche fripon, le voleur de profession et la courtisanne, richement parés, promènent librement les traces de leurs débauches."

Il nous semble que le grand jury jette ici au vent de précieux trésors d'éloquence politico-démagogico-sentimentale. La seule question qu'il y ait réellement à examiner est celle de savoir si la loi accorde ou non cette latitude aux Recorders. Si la loi leur accorde cette latitude on n'a rien à leur dire, à moins qu'on ne prouve clairement qu'ils en ont abusé méchamment. Si la loi ne la leur accorde pas, les vrais coupables sont les avocats-généraux qui depuis près d'un demi siècle ont ainsi laissé violer impunément les lois dont la garde leur était confiée. Nous continuons à citer.

"Est également répréhensible le mode adopté dans la première et dans la seconde municipalités d'après lequel des personnes envoyées en prison jusqu'à plus ample examen restent fréquemment des mois entiers sans être confrontées avec leurs accusateurs, comme l'exige impérieusement la loi.

"Les Recorders étant des hommes de partis, et se condamnant en conséquence, il est doublement désirable que leur pouvoir soit limité, et à cause de cela nous devons manifester notre mécontentement et notre désappointement de ce que l'avocat général ait si longtemps négligé son devoir à ce sujet, sachant bien et avant fréquemment dénoncé les abus de pouvoir des magistrats municipaux.

"Pour montrer comment on rend la justice parmi nous, nous choisirons deux exemples parmi ceux qui sont à notre connaissance.

"Un nommé McCusack était accusé devant le Recorder Baldwin, du crime d'incendiaire.—Cette accusation l'a induit à de grandes dépenses, a détruit sa perspective d'affaires et grandement compromis sa réputation. Le dossier de l'affaire nous a été soumis et le seul témoignage produit pour l'accusation est celui du capitaine Winters de la police, portant qu'il soupçonnait depuis quelque temps que l'accusé voulait brûler son magasin, parce qu'un individu ayant un capital plus considérable avait ouvert un magasin du même genre en face.

"Pour détruire cette supposition il a été prouvé que les marchandises en magasin dépassaient de beaucoup le montant de l'assurance.

Le second exemple cité est celui de M. Rice Garland qu'on aurait dû faire arrêter et qu'on a laissé aller, bien qu'il eut passé dix jours en ville après que ouverture fut devenu notoire pour les autorités comme pour le public.

"Nous avons visité le charmant qu'on appèle "la prison de paroisse" et l'avons trouvée, grâce aux soins du colonel Peire, en aussi bon ordre que peut l'être un édifice qui ne convient d'aucune façon au but de son érection. C'est une honte pour la paroisse, un reproche permanent jeté à la communauté."

On regrette ici que le grand jury n'ait pas un peu motivé une critique si sévère et si tranchante. Poursuivons.

"L'infirmerie de la prison porte l'empreinte de la négligence et de la malpropreté. Nous avons appris avec autant de peine que d'étonnement, qu'un prisonnier s'étant rompu la cuisse en cherchant à s'évader, était resté cinquante-six heures sans le secours d'un chirurgien, et envoyé au bout de ce temps seulement, par le médecin de l'établissement, à l'Hôpital de Charité.

"On s'est plaint avant nous du système barbare qui prévaut dans la prison de paroisse, de retenir les personnes pour non-paiement de dépenses de geole. Ces plaintes ayant toujours été inutiles, nous en appelons à l'opinion publique.

"Les maisons de travail de la seconde et de la troisième municipalités paraissent propres et bien tenues; elles font honneur à ceux qui en ont la direction. Dans la dernière surtout les détenus ont paru satisfaits; et le recorder paraît avoir usé de son pouvoir plus modérément que ses deux autres confrères, vu qu'il n'y a pas de plaintes contre lui.

"On a abandonné la punition du fouet pour les dames, dans la seconde municipalité. C'est une grande amélioration.

"Nous partageons l'horreur de nos pieux concitoyens pour l'acte du Conseil de la première municipalité, autorisant les bals masqués. Si cette abominable ordonnance n'est pas abrogée, nous espérons que nos successeurs pourront adopter des mesures énergiques pour débarrasser la municipalité de cette nuisance.

"Nous prions la législature d'examiner s'il ne conviendrait pas d'accorder aux greffiers et autres officiers un salaire fixe. Si cette mesure n'est pas adoptée, on verra s'accroître le nombre des procès frivoles, tels qu'assaut et batterie, pendant que les affaires utiles seront négligées.

"La législature devra aussi reviser les lois exemptant du devoir de juré. D'après la loi actuelle, des enfans, entendant à peine la langue dans laquelle la cause est présentée, sont appelés à décider sur des questions qui intéressent la vie et l'honneur des citoyens."

Le grand jury termine son rapport en insinuant que les affaires de la Cour ne sont pas toujours conduites avec toute l'impartialité désirable.

Ce document contient de bonnes suggestions; mais il est à regretter qu'on n'ait pas pris la peine d'examiner préalablement, avec quelque attention, certaines matières qui s'y trouvent abordées un peu trop "à la husarde." Quelque confiance que puisse inspirer le grand jury, le public n'acceptera point ses opinions aveuglément, sans une sorte d'exposé des motifs. Il serait déraisonnable de l'espérer. Enfin le langage en est généralement beaucoup trop acerbe. Les meilleures choses ne perdent rien pour être dites avec modération.

DICTIONNAIRE DE RICHARDSON.—Parmi les dictionnaires anglais qui jouissent d'une grande réputation, celui de Richardson occupe sans contredit le premier rang. C'est un véritable trésor de philologie; aussi complet que celui du Dr. Johnson sous le rapport des origines, il lui est de beaucoup supérieur en ce sens qu'il a pu s'enrichir de toutes les nouvelles acquisitions que la langue anglaise a faite depuis le grand linguiste classique. Tous les mots que le besoin et l'usage ont créés ou fait adopter se trouvent dans le dictionnaire de Richardson. L'édition que nous avons sous les yeux et qui est publiée par E. H. Butler & Co. de Philadelphie, est digne par son exécution du mérite de l'ouvrage: le type en est net et disposé de manière à ce que les recherches y soient d'une grande facilité; le texte ne laisse rien à désirer sous le rapport de la correction; la reliure est en basane avec dos élastique. C'est tout à la fois un beau livre et un excellent livre. Ajoutez à cela que le prix en est extrêmement modéré: deux volumes in 4° ne se vendent que $12, c'est-à-dire moins que la moitié du prix de l'édition anglaise.

M. O. A. Shaw de Philadelphie, est l'agent de M. M. Butler, dans notre ville; on le trouve chez lui, 16, rue Carondelet, ou à la librairie de Norman, 16, rue du Camp.

CARTES MUETTES.—Les cartes muettes ou emblématiques sont devenues, depuis quelques années, d'un usage très fréquent et très avantageux dans l'enseignement de la géographie. On sait que ces cartes présentent uniquement les grands traits physiques des diverses contrées; les élèves peuvent ainsi s'habituer à y placer les désignations politiques. Ce travail donne les résultats les plus excellents. Aussi est-ce une heureuse idée à M. Mitchell d'avoir dressé une série de ces cartes, spécialement destinées à l'enseignement parmi nous. Les deux hémisphères, les cinq parties du monde forment d'abord sept cartes générales, utiles pour toutes les études: une carte générale des Etats-Unis, et 16 cartes particulières des différents Etats, s'adressent plus particulièrement aux jeunes gens qui veulent approfondir la géographie de notre pays. Toutes les écoles devraient s'empresser de les adopter.

L'agent est M. POTTER, qu'on peut trouver chez lui, Hôtel de la rue Conti, ou chez MM. Woodall & Co., libraires, rue du Camp.

MALLE.—La malle d'hier nous a apporté des dates de New-York du 30, et de Washington du 31 janvier. Nous ne sommes donc plus que d'un seul jour en arrière, c'est un fait qui vaut la peine d'être remarqué en ce temps de malles retardataires.

BATAILLON D'ARTILLERIE.—A une élection tenue hier, par les membres de ce bataillon, M. W. Grivot a été élu premier capitaine et M. F. Mauberet second capitaine.

Le bruit court maintenant à Washington que [illegible]

Par le Télégraphe Magnétique.
Dernières nouvelles de New-York, reçues par les Editeurs du Commercial Times, *de leur correspondant.*
PHILADELPHIE, 30 janvier, 2 heures P. M.

Par le télégraphe magnétique, nous apprenons que, il y a une heure, le marché monétaire de New-York était dans un meilleur état qu'hier. Les 6 pour cent des Etats-Unis trouvaient preneurs à 107¼, mais on en voulait 108¼; les 5 pour cent du gouvernement à 99; les 5 pour cent de Pensylvanie à 69¼; les Reading-Bonds 70; Banque de Vicksburg 8 à 8½; Norwich et Worcester 63¼ à 63½. Le coton est en demande active, mais sans changement; 2,000 barils farine $5 50 à $5 56. Le temps est pluvieux et on ne peut faire les affaires du dehors.

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—La Cour a siégé samedi.—Ont été nommés du grand jury pour les trois mois qui vont suivre, MM. J. B. Dolhonde, président, A. Michel, A. W. Scates, J. O. Nixon, E. Davis, E. Weysbauré, V. Dubertrand, J. R. Communy, G. Deaumart, E. Dalney, E. Planchard fils, A. Montreuil, B. Beim, A. M. Platts, Jas. Carbugen, L. Le Carpentier. Ils se réuniront ce matin.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Affaire Penaud.—Penaud a de nouveau été mis en jugement sous l'accusation d'avoir tué une femme, il y a plus de deux ans, à bord d'un batiment venant de Bordeaux. Le jury n'a pas pu s'accorder.

C'est aujourd'hui que doit être appelée l'affaire de Klady, accusé d'homicide par sa négligence comme pilote, dans le contact des steamboats Buckeye et de Soto.

ACCUSATION DE FAUX.—Samedi soir J. P. Adams dit Hyams, a été arrêté, sous une accusation de faux, par la garde de la Seconde Municipalité. On prétend qu'il a imité le nom d'une maison de commerce sur des connaissements de cent cinquante balles de coton à bord du *Provincialist* allant à Liverpool, et sur des lettres de change, tirées sur ce chargement prétendu. L'affaire sera examinée aujourd'hui.

John Farrell a été arrêté avant-hier, sous l'accusation d'avoir volé une montre de Robert Dixon, 92 rue de l'Hôpital.

J. G. Bennet, éditeur du *Herald* de New-York, a reçu d'un M. Clason qui a quelques relations d'affaires avec le *Mirror*, une petite correction, administrée avec une badine. La badine se brisa au quatrième ou cinquième coup; et les antagonistes se séparèrent. J. G. Bennet parle lui-même de cet agréable épisode: "M. Clason, dit-il, est un homme faible et imbécile; la pitié et le mépris ont seuls empêché que je ne lui fisse quelque chose de très sérieux sur la place." Les forfanteries de l'éditeur de l'*Herald* sont assez connues pour qu'on sache à quoi s'en tenir. Il paraît que la rixe a été la suite d'une accusation lancée par l'*Herald* contre le *Mirror* et M. Clason. Il prétendait que le *Mirror* avait "mis à contribution" M. Templeton, le chanteur.

L'opinion de M. Calhoun relativement à l'Orégon paraît chaque jour prendre plus de faveur au Sénat. Nous verrons bien.

CONGRES.
Séance du 29 janvier 1846.

SÉNAT.—La résolution de M. Webster qui réclame la communication de toutes les correspondances échangées avec la Grande Bretagne, depuis le dernier message, est adoptée.

M. Breese présente une résolution demandant au secrétaire de la marine de soumettre au sénat un tableau de nos moyens de défense sur les lacs—adoptée.

Le sénat s'occupe du bill rapporté par le comité des affaires maritimes pour la construction de dix navires de guerre à vapeur. M. Seight du Miss parle fort au long contre ce bill. Si c'est une mesure de guerre, elle est insuffisante. Mais il n'y a de guerre à craindre ni avec l'Angleterre ni avec le Mexique. M. Speight regrette que dans la question de l'Orégon M. Buchanan ait retiré si vite l'offre faite au nom des Etats-Unis. Qui sait si la dernière communication du secrétaire d'Etat, si forte d'arguments, n'aurait point décidé le ministre d'Angleterre à accepter cette proposition?

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. La Sère, de la Louisiane, se présente et prend son siège.

Diverses motions sont faites pour fixer un terme à la discussion sur l'Orégon; mais elles sont repoussées par de fortes majorités. Cette discussion reprend. M. Holmes de la Caroline du Sud prétend que nous n'avons sur ce territoire aucun droit que la Grande-Bretagne ne partage avec nous. M. Ewing du Tennessee se prononce contre la notification si elle doit être faite dans le tems et sous la forme prescrite par le comité, de cette sorte elle respire trop la malveillance pour ne pas nuire à la paix. M. Ewing déclare que pour tous les hommes de sens, d'expérience et de réflexion, les gasconnades qu'on se permet à la chambre doivent être singulièrement révoltantes. M. Baker de l'Illinois soutient notre droit absolu sur tout le territoire jusqu'au 54e degré; il met une grande chaleur dans son argumentation.

Séance du 30 Janvier.

Le SÉNAT ne siège point.

La CHAMBRE reprend la discussion relative à l'Orégon. M. Hoge de l'Illinois, réclame la totalité de l'Orégon. M. Wick de l'Indiana hait la guerre; mais il est pour tout l'Orégon, guerre ou non. On laisse reposer la question. M. Hopkins demande que la chambre s'occupe du bill pour l'établissement de routes de poste au Texas. La motion prévaut, et après quelque débat la Chambre s'ajourne.

OREGON.—Le navire Brooklyn a dû partir de New-York le 31 janvier pour se rendre dans l'Orégon par la voie du cap Horn. Il emmenait cent soixante-dix passagers.

RIO JANEIRO.—Nous recevons par la voie de Baltimore des nouvelles importantes de la Plata, elles vont jusqu'au 20 décembre. Les forces combinées de la France et de l'Angleterre ont attaqué quelques forts argentins qui défendaient l'embouchure du Rio Parana. L'engagement a été fort vif à ce qu'il paraît; les escadres alliées ont obtenu un avantage décisif, mais ce n'a pas été sans quelque perte. Le brick anglais Dolphin a reçu 107 boulets dans sa coque et dans son grément; le steamer français Fulton 104; un navire qui avait été pris naguère aux Argentins et qui était manœuvré par des Français, a été complètement désemparé. La perte totale des alliés s'élève à 150 tués ou blessés; on ne connaît pas celle des Argentins. On la porte à 800 hommes. Le fait est que l'on a trouvé 250 cadavres dans un des forts et 150 à 160 dans un autre; ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce n'était que des nègres. Il paraîtrait qu'à mesure qu'un blanc tombait tué ou blessé, on l'emportait, tandis qu'on abandonnait le malheureux noir à la place où il tombait. La garnison des forts n'était point, à ce qu'il paraît, composée de soldats sur lesquels on peut compter; Rosas en effet avait pris la précaution de placer dans le voisinage de la cavalerie pour maintenir les artilleurs dans le devoir; deux ou trois fois ils essayèrent d'abandonner les forts; mais ils y furent ramenés à la pointe de la lance par la cavalerie. Après avoir presque éteint le feu des batteries, les escadres alliées mirent à terre 450 hommes de débarquement qui prirent possession des forts sans grande résistance. On ne dit pas ce qu'était devenue la cavalerie Argentine.

EPOUVANTABLE NAUFRAGE.—Le Cataraqui, capt. C. W. Finlay, parti de Liverpool le 20 avril dernier avec 369 émigrants qu'il portait dans l'Australie et 46 hommes d'équipage, s'est perdu le 4 août sur un récif placé à l'Ouest de l'Ile du Roi, à l'entrée du détroit de Bass (Océanie). Il ne s'est sauvé que 80 passagers et 9 hommes d'équipage. Le reste, c'est-à-dire 326 personnes, hommes, femmes, enfants, avait été engloutis dans les flots.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir les Nos. du 20 septembre au 7 février.)

LE PASSÉ.

Le comte sortit l'âme navrée de cette maison où il laissait Mercédès pour ne plus la revoir jamais, selon toute probabilité.

Depuis la mort du petit Edouard, un grand changement s'était fait dans Monte-Christo. Arrivé au sommet de sa vengeance par la pente lente et tortueuse qu'il avait suivie, il avait vu de l'autre côté de la montagne l'abîme du doute.

Il y avait plus: cette conversation qu'il venait d'avoir avec Mercédès avait éveillé tant de souvenirs dans son cœur, que ces souvenirs eux-mêmes avaient besoin d'être combattus.

Un homme de la trempe du comte ne pouvait flotter longtemps dans cette mélancolie qui peut faire vivre les esprits vulgaires en leur donnant une originalité apparente, mais qui tue les âmes supérieures. Le comte se dit que pour en être presque arrivé à se blâmer lui-même, il fallait qu'une erreur se fût glissée dans ses calculs.

—Je regarde mal le passé, dit-il, et ne puis m'être trompé ainsi.

Quoi! continua-t-il, le but que je m'étais proposé serait un but insensé! quoi! j'aurais fait fausse route depuis dix ans! quoi! une heure aurait suffi pour prouver à l'architecte que l'œuvre de toutes ses espérances était une œuvre, sinon impossible, du moins sacrilége!

Je ne veux pas m'habituer à cette idée, elle me rendrait fou. Ce qui manque à mes raisonnemens d'aujourd'hui, c'est l'appréciation exacte du passé, parce que je revois ce passé de l'autre bout de l'horizon. En effet, à mesure qu'on s'avance, le passé, pareil au paysage à travers lequel on marche, s'efface à mesure qu'on s'éloigne. Il m'arrive ce qui arrive aux gens qui se sont blessés en rêve, ils regardent et sentent leur blessure, et ne se souviennent pas de l'avoir reçue.

Allons donc, homme régénéré; allons, riche extravagant; allons, dormeur éveillé; allons, visionnaire tout-puissant; allons, millionnaire invincible, reprends pour un instant cette funeste perspective de ta vie misérable et affamée, repasse par les chemins où la fatalité t'a poussé, où le malheur t'a conduit, où le désespoir t'a reçu; trop de diamans, d'or et de bonheur rayonnent aujourd'hui sur les verres de ce miroir où Monte-Christo regarde Dantès; cache ces diamans, souille cet or, efface ces rayons; riche, retrouve le pauvre; libre, retrouve le prisonnier; ressuscité, retrouve le cadavre.

Et tout en se disant cela à lui-même, Monte-Christo suivait la rue de la Caisserie. C'était la même par laquelle, vingt-quatre ans auparavant, il avait été conduit par une garde silencieuse et nocturne; [illegible]

Il descendit sur le quai par la rue Saint-Laurent, et s'avança vers la Consigne: c'était le point du port où il avait été embarqué. Un bateau de promenade passait avec son dais de coutil; Monte-Christo appela le patron, qui nagea aussitôt vers lui avec l'empressement que mettent à cet exercice les bateliers qui flairent une bonne aubaine.

Le temps était magnifique, le voyage fut une fête. A l'horizon le soleil descendait, rouge et flamboyant, dans les flots qui s'embrasaient à son approche; la mer, unie comme un miroir, se ridait parfois sous les bonds des poissons qui, poursuivis par quelque ennemi caché, s'élançaient hors de l'eau pour demander leur salut à un autre élément; enfin à l'horizon l'on voyait passer, blanches et gracieuses comme des mouettes voyageuses, les barques de pêcheurs qui se rendent aux Martigues, ou les bâtimens marchands chargés pour la Corse ou pour l'Espagne.

Malgré ce beau ciel, malgré ces barques aux gracieux contours, malgré cette lumière dorée qui inondait le paysage, le comte, enveloppé dans son manteau, se rappelait, un à un, tous les détails du terrible voyage: cette lumière unique et isolée, brûlant aux Catalans, cette vue du château d'If qui lui apprit où on le menait, cette lutte avec les gendarmes lorsqu'il voulut se précipiter dans la mer, son désespoir quand il se sentit vaincu, et cette sensation froide du bout du canon de la carabine appuyée sur sa tempe comme un anneau de glace.

Et peu à peu, comme ces sources desséchées par l'été qui, lorsque s'amassent les nuages d'automne, s'humectent peu à peu et commencent à sourdre goutte à goutte, le comte de Monte-Christo sentit goutte à goutte sourdre dans sa poitrine ce vieux fiel extravasé qui avait autrefois inondé le cœur d'Edmond Dantès.

Pour lui dès lors plus de beau ciel, plus de barques gracieuses, plus d'ardente lumière, le ciel se voila de crêpes funèbres, et l'apparition du noir géant qu'on appelle le château d'If le fit tressaillir, comme si lui fût apparu tout à coup le fantôme d'un ennemi mortel.

On arriva.

Instinctivement le comte se recula jusqu'à l'extrémité de la barque.

Le patron avait beau lui dire de sa voix la plus caressante:

—Nous abordons, Monsieur.

Monte-Christo se rappela qu'à ce même endroit, sur ce même rocher, il avait été violemment traîné par ses gardes, et qu'on l'avait forcé de monter cette rampe en lui piquant les reins avec la pointe d'une baïonnette.

La route avait autrefois semblé bien longue à Dantès; Monte-Christo l'avait trouvée bien courte; chaque coup de rame avait fait jaillir avec la poussière humide de la mer un million de pensées et de souvenirs.

Depuis la révolution de juillet, il n'y avait plus de prisonniers au château d'If, un poste destiné à empêcher de faire la contrebande habitait seul ses corps-de-garde; un concierge attendait les curieux à la porte pour leur montrer ce monument de terreur, devenu un monument de curiosité.

Et cependant, quoiqu'il fut instruit de tous ces détails, lorsqu'il entra sous la voûte, lorsqu'il descendit l'escalier noir, lorsqu'il fut conduit aux cachots qu'il avait demandé à voir, une froide pâleur envahit son front, dont la sueur glacée fut refoulée jusqu'à son cœur.

Le comte s'informa s'il restait quelque ancien guichetier du temps de la Restauration, tous avaient été mis à la retraite ou étaient passés à d'autres emplois.

Le concierge qui le conduisait était là depuis 1830 seulement.

On le conduisit dans son propre cachot.

Il revit le jour blafard filtrant par l'étroit soupirail; il revit la place où était le lit, enlevé depuis, et derrière le lit, quoique bouchée, mais visible encore par ses pierres plus neuves, l'ouverture percée par l'abbé Faria.

Monte-Christo sentit ses jambes faiblir, il prit un escabeau de bois et s'assit dessus.

—Conte-t-on quelques histoires sur ce château autre que celle de l'emprisonnement de Mirabeau? demanda le comte; y a-t-il quelque tradition sur ces lugubres demeures, où l'on hésite à croire que des hommes aient jamais enfermé un homme vivant?

—Oui, Monsieur, dit le concierge, et sur ce cachot même le guichetier Antoine m'en a transmis une.

Monte-Christo tressaillit. Ce guichetier Antoine était son guichetier. Il avait à peu près oublié son nom et son visage; mais à son nom prononcé, il le revit tel qu'il était, avec sa figure cerclée de barbe, sa veste brune et son trousseau de clefs dont il lui semblait entendre encore le tintement.

Le comte se retourna et crut le voir dans l'ombre du corridor, rendue plus épaisse par la lumière de la torche qui brûlait aux mains du concierge.

—Monsieur veut-il que je la lui raconte? demanda le concierge.

—Oui, fit Monte-Christo, dites.

Et il mit la main sur sa poitrine pour comprimer un violent battement de cœur, effrayé d'entendre raconter sa propre histoire.

—Dites, répéta-t-il.

—Ce cachot, reprit le concierge, était habité par un prisonnier, il y a longtemps de cela, un homme fort dangereux, à ce qu'il paraît, et d'autant plus dangereux, qu'il était plein d'industrie. Un autre homme habitait ce château en même temps que lui; celui-là n'était pas méchant, c'était un pauvre prêtre qui était fou.

—Ah! oui, fou, répéta Monte-Christo, et quelle était sa folie?

—Il offrait des millions si on voulait lui rendre la liberté.

Monte-Christo leva les yeux au ciel, mais il ne vit pas le ciel, il y avait un voile de pierre entre lui et le firmament. Il songea qu'il y avait eu un voile non moins épais entre les yeux de ceux à qui l'abbé Faria offrait des trésors et ces trésors qu'il leur offrait.

—Les prisonniers pouvaient-ils se voir? demanda Monte-Christo.

—Oh! non, Monsieur, c'était expressément défendu; mais ils éludèrent la défense en perçant une galerie qui allait d'un cachot à l'autre.

—Et lequel des deux perça cette galerie?

—Oh! ce fut le jeune homme, bien certainement, dit le concierge; le jeune homme était industrieux et fort, tandis que le pauvre abbé était vieux et faible; d'ailleurs il avait l'esprit trop vacillant pour suivre une idée.

—Aveugles!... murmura Monte-Christo.

—Tant il y a, continua le concierge, que le jeune perça une galerie; avec quoi? l'on n'en sait rien; mais il la perça, et la preuve c'est qu'on en voit encore la trace; tenez, la voyez-vous?

Et il approcha sa torche de la muraille.

—Ah! oui! vraiment, fit le comte d'une voix assourdie par l'émotion.

—Il en résulta que les deux prisonniers communiquèrent ensemble. Combien de temps dura cette communication? on n'en sait rien. Or un jour le vieux prisonnier tomba malade et mourut. Devinez ce que fit le jeune? fit le concierge en s'interrompant.

—Dites.

—Il emporta le défunt, qu'il coucha dans son propre lit, le nez tourné à la muraille, puis il revint dans le cachot vide, boucha le trou, et se glissa dans le sac du mort. Avez-vous jamais vu une idée pareille?

Monte-Christo ferma les yeux et se sentit repasser par toutes les impressions qu'il avait éprouvées lorsque cette toile grossière, encore empreinte de ce froid que le cadavre lui avait communiqué, lui avait frotté le visage.

Le guichetier continua:

—Voyez-vous, voilà quel était son projet: il croyait qu'on enterrait les morts au château d'If et comme il se doutait bien qu'on ne faisait pas de frais de cercueil pour les prisonniers, il comptait lever la terre avec ses épaules; mais il y avait malheureusement au château une coutume qui dérangeait son projet: on n'enterrait pas les morts; on se contentait de leur attacher un boulet aux pieds et de les lancer à la mer; c'est ce qui fut fait. Notre homme fut jeté à l'eau du haut de la galerie; le lendemain on retrouva le vrai mort dans son lit, et l'on devina tout, car les ensevelisseurs dirent alors ce qu'ils n'avaient pas osé dire jusque-là, c'est qu'au moment où le corps avait été lancé dans le vide, ils avaient entendu un cri terrible étouffé à l'instant même par l'eau dans laquelle il avait disparu.

Le comte respira péniblement, la sueur coulait sur son front, l'angoisse serrait son cœur.

—Non! murmura-t-il, non! ce doute que j'ai éprouvé, c'était un commencement d'oubli; mais ici le cœur se creuse de nouveau et redevient affamé de vengeance.

Et le prisonnier, demanda-t-il, on n'en a jamais entendu reparler?

—Jamais, au grand jamais; vous comprenez, de deux choses l'une: ou il est tombé à plat, et comme il tombait d'une cinquantaine de pieds, il se sera tué sur le coup.

—Vous avez dit qu'on lui avait attaché un boulet aux pieds: il sera tombé debout.

—Ou il est tombé debout, reprit le concierge, et alors le poids du boulet l'aura entraîné au fond, où il est resté, pauvre cher homme.

—Vous le plaignez?

—Ma foi, oui, quoiqu'il fût dans son élément.

—Que voulez-vous dire?

—Qu'il y avait comme un bruit qui courait que ce malheureux était dans son temps un officier de marine détenu pour bonapartisme.

—Vérité! murmura le comte, Dieu t'a faite pour surnager au-dessus des flots et des flammes. Aussi le pauvre marin vit dans le souvenir de quelques conteurs; on récite sa terrible histoire au coin du foyer, et l'on frissonne au moment où il fendit l'espace pour s'engloutir dans la profonde mer.

On n'a jamais su son nom? demanda tout haut le comte.

—Ah! bien oui, dit le gardien, comment? il n'était connu que sous le nom du No. 34.

—Villefort! Villefort! murmura Monte-Christo, voilà ce que bien des fois tu as dû te dire quand mon spectre importunait tes insomnies.

—Monsieur veut-il continuer la visite? demanda le concierge.

—Oui, surtout si vous voulez me montrer la chambre du pauvre abbé.

—Ah! du No. 27?

—Oui, du No. 27, répéta Monte-Christo.

Et il lui sembla encore entendre la voix de l'abbé Faria lorsqu'il lui avait demandé son nom, et que celui-ci lui avait crié ce numéro à travers la muraille.

—Venez.

—Attendez, dit Monte-Christo, que je jette un dernier regard sur toutes les faces de ce cachot.

—Cela tombe bien, dit le guide, j'ai oublié la clef de l'autre.

—Allez la chercher.

—Je vous laisse la torche.

—Non, emportez-la.

—Mais vous allez rester sans lumière.

—J'y vois la nuit.

—Tiens, c'est comme lui!

—Qui, lui?

—Le No. 34. On dit qu'il s'était tellement habitué à l'obscurité, qu'il eût vu une épingle dans le coin le plus obscur de son cachot.

—Il lui a fallu dix ans pour en arriver là, murmura le comte.

Le guide s'éloigna emportant la torche.

(La suite à demain.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,
DIMANCHE SOIR, 8 février 1846.

Il y a eu encore hier, de bonnes demandes pour le coton. Les ventes ont été de 4,000 balles, à des prix en plein. Le fait est que le marché s'est relevé de l'état de dépression dans lequel l'avait placé les dernières nouvelles d'Europe. Nos cotes les plus fortes sont plutôt le cours actuel que les plus faibles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

INFERIOR	5	@	5½
ORDINARY	5¾	@	6
MIDDLING	6¾	@	6½
GOOD MIDDLING	6½	@	6¾
MIDDLING FAIR	7	@	7¼
FAIR	7½	@	7¾
GOOD FAIR	8¼	@	8½
GOOD AND FINE	9	@	0

Le change a été recherché dans la journée d'hier. Nous cotons Sterling 6 ½ @ 6¾ pour cent de prime. France f. 5 35 @ 5 40. New York à 60 jours 2¼ @ 2¾ pour cent d'escompte. Checks ½ @ ¼ pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Navire à vapeur Galveston, Wright, Galveston, Hawthorn & Woods
Navire Hilah, Hammond, New York, Toby & Bogert
Barque T O Brown, Horton, Boston, Andrews & Dewey
Barque Theodore Korner, Nerdenholdt, Havane, J Alexander
Brick Apalachicola, Smith, Aransas, E Auld
Brick Calisto, Michelina, Gênes, C Odier & co
Brick Imogene, Revans, New York, Clifford & Garr
Brick R T Brown, Spinney, Marseille, J P Whitney & co
Goel Star, Wilson, St Marks,
Goel Hope, Mitchell, Kingston, Jam., Campbell & Richarby
Goel Gertrude, Bullen, Aransas, Carter & co
Goel Home, Delano, St Marks, T E Landenberger & co
Goel Aparecida, Sanchez, Sisal & Campeche, J S Fernandez
Sloop Belle, Webber, Pensacole, T C Twitchell
Steamer Hannibal, Chenoweth, St Louis, capitaine

ARRIVES.
Navire à vapeur Alabama, Windle, de Galveston.
Navire Emerald, Leighton, de Liverpool.
Navire Coromandel, Johnston, de Liverpool.
Barque Henry Harbeck, Merwin, de Portland.
Barque Tamerlan, McLeavy, de Liverpool.
Barque Win Ivy, Hoffman, de Matagorda.
Brick North Bend, Cole, de la Guadeloupe par la voie de St Thomas.
Brick Caroline & Mary, Higgins, de Rio Janeiro.
Goel Gen Worth, Atwood, d'Aransas.
Goel Sidney, Lane, de Kingston, Jam.
Goel Marmion, West, du Bayou Sale.
Steamers Congress, Mulliken, de St Louis.
Creole, Heirn, de Mobile.
Montezuma, Kelly, de Mobile.
Grace Darling, Dustin, de Cincinnati.
Old Hickory, Lee, de Nashville.
Diana, Brown, de Louisville.
Alice Gray, Ruter, de Madison.
Maria, Dennis, d'Evansville et Memphis.
Ambassador, Brenham, de Louisville.
Jas Dick, Bellsnyder, de Nashville.
Yorktown, Haldeman, de Cincinnati.
St Mary, Muggah, de St Martinville.
Nimrod, Dennis, de St Louis.
Ben Franklin No 6, Summons, de Cincinnati.
Reliance, Moore, de Yazoo City.
Cashion, Fullerton, de Mobile.
Hardtimes, Broadwell, de Milliken's Bend.
Metamora, Peirce, de Cincinnati.
Fanny, Northrop, de Lafourche.
Brilliant, Hart, de Bayou Sarah.
Exchange, Allen, de la côte.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Vesta, Cobb, de Lafourche.
Cote Joyeuse, Brenaugh, d'Alexandrie.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Cambria, Judkins	4 fev	1 mars

DATES.

New York	janv 30	Liverpool	jan 3
Washington	janv 31	Havre	jan 4
Charleston	fev 3	Mexique	jan 21
Texas	jan 31	Havane	jan 31

Hemorrhoides! Hemorrhoides!

LE MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Dalley [illegible]

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. JAMES POWELL, des vétérans de 1814-15, comme candidat pour la place de portier au Sénat.
Nous prenons la liberté de recommander M. Powell à Messieurs les Sénateurs. Si ceux qui ont risqué leur vie pour la défense de notre ville aux [illegible]
BEAUCOUP DE CITOYENS.

La barque paquebot GENESSEE, capt. Minott, de New York [illegible]
JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp.

Le navire à vapeur ALABAMA, pour Galveston [illegible]
MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas.

COMMERCIAL EXCHANGE & READING ROOM
Au coin des Rues Chartres & Perdido.
AVIS.—Le soussigné invite respectueusement les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants de l'Etat, de visiter son établissement, pendant la session.
D. BRAVO.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS,
C. VALE, Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES.
Nouvelle Orléans.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de Printemps, [illegible]
C. V. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux Encans de New York.

A LOUER dans le passage de la Bourse, quelques portes avant la rue Bienville, un joli petit magasin à trois étages, peint et tapissé à neuf. Pour les conditions, s'adresser au Dr. BLANCHARD, 106, Royale.

CHEMISES, Caleçons &c.—Nous avons reçu par les derniers arrivages [illegible]
LOBSON & SYLVESTRE, 36, Chartres.

COUTILS—LOBSON & SILVESTRE, No. 36, rue de Chartres [illegible]

JACONATS Français—Le soussigné vient de recevoir [illegible]
D. H. HOLMES, 22, Chartres.

Marchandises ayant droit au drawback.
COUTILS français de fantaisie, Jaconats français [illegible]
NORTH & BROTHERS.

CHANVRE—[illegible]
MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.

DIVERS—Sucre raffiné de Boston, Clous, Chandelles, Epices, Gingembre, Maquereaux, Riz, Thé, Savon, Café de Java, à vendre par
FORCROSS & FOSDICK, 46, Gravier.

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 6 du courant, un nègre nommé CLINCH ou DAVID [illegible]
M. HERNANDEZ, Jr., 2d lieutenant et geôlier.

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le sept du courant, un nègre nommé JOHN, GAY ou JIM [illegible]
M. HERNANDEZ Jr., 2d lieutenant et geôlier.

$10 DE RECOMPENSE. [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. FEVRIER 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A — Avenard, Charles; Agasse d'Aquin, Mme; Andrieu, Jacinthe
B — Berou frères; Billaud, Jacques Joseph; Beauchery, Eugène; Boree
C — Cotrupts, Charles; Carly, Stanislas Henri
D — Dufour, Antoine; Demolliens, Amedee; Duthil; Dufour, Joseph; Dusoult de la Croix; Derbigny, les époux
F — Pasende, Edmond
G — Gerber, François; Genin, Mme; Grego, Joseph; Grandremy, Auguste
J — Jarlan, Simon
L — Leblond, Madame; Lapoudale, Gabriel; Leoreton, la famille
M — Marsille; Martin, frères
R — Raynaud, Claudius
V — Vesque, Eugène; Verneuil

La chancellerie du Consulat de France, située Encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

ECRITURE.—MM. DOLBEAR, ont ouvert leur cour d'écriture, rue du Camp, No 15, où l'on peut acquérir une écriture nette et rapide. [illegible]

LIQUEURS. Le soussigné a reçu par les derniers arrivages [illegible]
SMITH BRYAN, 30 Douane.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné [illegible]
AUG. MOLIER, 30, St Louis.

RAISINS ET AMANDES.—[illegible] à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

CAFE JAVA. 100 sacs en débarquement du navire Francomia, de New York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE. Blanc, Jaune et Brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

TABAC.—[illegible] TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

TABAC.—400 balles Vuelta de Abajo, capes et trippes en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

CAFE. 1500 sacs café Rio et Java, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

A VENDRE. 50 belles CLOCHES EN VERRE, pour jardin, grandes dimensions. Rue Conti, 56.

ON DEMANDE à louer immédiatement une domestique [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible]
HEPBURN & TURPIN, 11 Royale.

[illegible] HEPBURN & TURPIN, 11 Royale.

CIGARES de la Havane.—[illegible]
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment [illegible]
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles.—[illegible]
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane, blanc et jaune à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

BASCULES de Fairbank, de toutes dimensions [illegible]
EUG. ROCHEREAU & C.

ON demande d'un ouvrier chez M. Auge, Confiseur [illegible]

UN bon ouvrier perruquier coiffeur, trouvera [illegible]

RAISINS Verts de Malaga—100 barillets [illegible]
LORFILHE & Co., Enc. Royale et Douane.

MACARONI et Vermicelle. [illegible]
LORFILHE & C., Enc. Royale et Douane.

TABAC.—[illegible] TROISGROS & LAMPRE.

EN débarquement du navire Kentucky [illegible]
E. CAHUZAC, 31 Vieille Levée.

FARINE—256 barils farine de Cohoes [illegible]
HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

TOILES! TOILES!
IL vient d'être ouvert au No. 22, rue de Chartres [illegible]
D. H. HOLMES.

EN débarquement des navires Union, New England, Arkansas et Ann [illegible]
HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

NATTES de Canton.—[illegible]
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

CHAPEAUX de Latanier.—[illegible]
HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

CIGARES de la Havane—[illegible]
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible]
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—50 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE. [illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

SUIF. 78 barils suif [illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

SAINDOUX—[illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

CAFE—50 sacs café Java, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

HUILE de Saindoux—[illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

CHAUX—[illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

TATOUT, FRERES, IMPORTATEURS de MARCHANDISES DE FANTAISIE, Françaises, Anglaises et Allemandes, encoignure Chartres et Toulouse.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 32, rue St Louis.

HUILE de tanneurs—[illegible]
SMITH BRYAN, 30, Douane.

CHAPEAUX DE PALMIER—[illegible]
FROST & Co, 10 Magasins.

CHAUSSETTES—[illegible]
FROST & Co, 10 Magasins.

CHAPEAUX—250 caisses chapeaux [illegible]
FROST & Co, 10 Magasins.

HUILE DE TANNEURS—[illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

BLANC DE PLOMB—40 barillets de Philadelphie [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

BARILS VIDES A MELASSE—[illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

SACS EN PITRE—A vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp.

SEL—[illegible] WOOD & SIMMONS.

IMPORTATION Directe, de mousseline Suisse [illegible]
FR. PERRET, 46, Bienville.

REÇU par le Nashville du Havre—[illegible]
FR. PERRET, 46, Bienville.

BRODERIES Suisse—[illegible]
FR. PERRET, 46, Bienville.

ABSINTHE [illegible]
FR. PERRET, 46, Bienville.

AU PUBLIC.
MR. J. DEVOTI a l'honneur d'informer ses amis et le public [illegible]

LANGUE ESPAGNOLE.
ETUDE PRATIQUE.
LE soussigné, professeur d'espagnol, annonce respectueusement aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance [illegible]
S'adresser No. 14, passage de la Bourse des Marchands (Exchange Place) [illegible]
J. S. DE PALOS.

Langue Anglaise
ETUDE PRATIQUE
LE soussigné, auteur d'une METHODE [illegible]
J. S. DE PALOS, Professeur de Langues Modernes.

A LOUER. La maison neuve en briques située à l'encoignure des rues Robertson et Esplanade [illegible]
ROBERT MURPHY, 62 Vieille Levée.

ON désire trouver à acheter une PLANTATION [illegible]

FORMATION DE SOCIETE.
LES soussignés ont, ce jour, formé une société à l'effet de faire des affaires généralement par commission [illegible] sous la raison de RICHARDHAGAN & Co. au magasin No. 13, Canal Street.
Nlle Orléans, 28 janvier 1846.
RICHARD HAGAN
A. SIDNEY ROBERTSON
ALEXANDER STUART.

MARCHANDISES EN MAGASIN.—[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co., 30 Vieille Levée.

CHAPEAUX DE TOILE CIREE—[illegible] FROST & Co., 10 Magasins.

CHAUSSONS EN LAINE—[illegible] FROST & Co., 10 Magasins.

CHAPEAUX LATANIER—[illegible] FROST & Co., 10 Magasins.

HUILE. 200 paniers huile d'olive, à vendre par ST. V. BARRETT.

LIQUEURS—[illegible] ST. V. BARRETT.

VINS—[illegible] ST. V. BARRETT.

SARDINES à l'huile—[illegible] ST. V. BARRETT.

VIN Rouge—[illegible] EUG. ROCHEREAU & C.

POIS—[illegible] EUG. ROCHEREAU & C.

SUCRE DE LA HAVANE. [illegible] B. VALLS.

CIGARES DE LA HAVANE. [illegible] B. VALLS, 26 Commune.

RAISINS MALAGA—[illegible] L. CANTIN, 42, Gravier.

AMANDES—[illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

TABAC—[illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

Charbon a dix escalins livre.
LE soussigné [illegible]
ROBERT MURPHY, 2e Vieux Bassin, et 62 Vieille Levée.

AUSSI—[illegible]

RAISINS—[illegible] B. VALLS, 26 Commune.
BOUCHONS—[illegible] B. VALLS, 26 Commune.
GRAINES [illegible] B. VALLS, 26 Commune.
COGNAC [illegible] B. VALLS, 26 Commune.
AMANDES—[illegible] B. VALLS, 26 Commune.
CIGARES de la Havane [illegible] B. VALLS, 26 Commune.
GENIEVRE de Hollande—[illegible] B. VALLS, 26 Commune.
NOIR ANIMAL—A vendre par B. VALLS, 26 Commune.
VIN doux de Malaga—[illegible] B. VALLS, 26 Commune.
VINS d'Oporto, Madère, Ténériffe, Malaga en quarts et demi pipes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

CHAMBERTIN—50 caisses Chambertin, récemment arrivé et à vendre par CHAS. DUFOUR, 11 Conti.

ORANGES et Citrons en très bon état, en débarquement du navire Vistula de Messine [illegible]
WYLIE & EGANA, 52 Bienville.

VOR ROUMAGE, rue St Louis, 87, offre à vendre pour [illegible]

LE soussigné, informe respectueusement les Dames, qu'il a reçu par le dernier navire du Havre, un assortiment [illegible]
R. O. FANIS, 146, rue Royale.

AUX MARCHANDS—200 sixaines poudre garantie très fraîche [illegible]

AVIS IMPORTANT.
COUVERTURES FRANÇAISES.
LE soussigné a l'honneur de prévenir les habitans et marchands de la Louisiane et des Etats voisins, que par suite du décès de M. Jean Mager [illegible] MM. Hte. de Goer & Riffard [illegible]
ROB GRANIER fils.

Une belle Habitation sucrière en culture sur le fleuve Mississippi.
A VENDRE à des conditions avantageuses [illegible]

MAISON A LOUER à Lafayette [illegible]

A LOUER—Le magasin dans la maison située encoignure Ste Anne et Bourgogne [illegible]
H. O. VIGNAUD, 41 Chartres.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 26 janvier 1846.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque aura lieu à la banque même, le lundi, 9 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.
RICHARD RELF, Caissier.

AVIS. Une assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe du Mexique [illegible]
Nlle Orléans, 27 janvier 1846.
A. GORDON,
G. MUSSON,
J. T. PRESTON,
L. MILLAUDON,
JACQUES TOUTANT, } Commissaires.

A VENDRE par les soussignés, sur la Levée, en débarquement du navire l'Oleato, [illegible]
P. LONGIS, No. 116 rue Royale.

MOUSSELINE ET LINONS—Reçu par les derniers arrivages du Havre [illegible]
FR. PERRET, 46, Bienville.

BLANC DE PLOMB de Franklin [illegible]
B. R. SNIDER, 64 Poydras.

RECEMMENT Reçu [illegible]
FR. PERRET, 46, Bienville.

SANGSUES.
10 MILLIERS sangsues hongroises, reçues par le navire Ansio [illegible]
J. P. SOUBIRAN.

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des Sangsues Hongroises et Bordelaises [illegible]
J. B. RUSCONI.

SANGSUES.
REÇU par les derniers arrivages un lot de superbes sangsues [illegible]
RENAUD PETITPIERRE.

LINSADES, ARABIAS, &c.
[illegible]
H. DE GOER & RIFFARD, 21 rue des Magasins.

CHEMISES FRANÇAISES.
No. 77, RUE ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer les fashionables de la Nouvelle Orléans qu'elle vient d'ouvrir [illegible]

CHAPELLERIE PARISIENNE,
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brahma, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux [illegible]

Madame F. FRYRE,
Encoignure Bienville et Royale.
VIENT de recevoir par le navire Nashville, du Havre, un grand assortiment de jolis chapeaux [illegible]

J. FEYTEL.
Encoignure Chartres et Conti.
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir [illegible]

A VENDRE par les soussignés [illegible]
DAVID & CHAPUS, 93 et 95 Chartres.

Articles pour Bals Parés et Travestis.
[illegible]
DAVID & CHAPUS, Encoignure Chartres et Conti.

NOUVEAUTES par liquidation. J. DELORVEK [illegible]

$5,000 [illegible]